

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE

*Revue de la Semaine* : A une audience solennelle de Léon XIII, le 20 février, troisième anniversaire de son exaltation au Souverain Pontificat, Sa Sainteté annonce sa résolution d'ouvrir un *Jubilé universel*.—L'apostolat du Crucifix.—La cassette de Saint Jean Chrysostôme.—Ne blasphémez pas.—Cierge de l'Université-Laval présenté à Sa Sainteté Léon XIII, le jour de la Purification.—N'émigrez pas : cette plaie, si saignante à notre pays, fait aussi des victimes parmi les acadiens du Nouveau-Brunswick.—Le recensement de la Puissance du Canada : instructions aux officiers chargés de faire ce recensement.

*Causerie Agricole* : Les cercles agricoles dans la Province de Québec ; avantages de ces associations, d'après M. Roby de Bertigny ; les mêmes bons résultats obtenus par l'organisation des comices agricoles en France pourraient également être obtenus dans notre Province.

*Correspondance* : La colonisation au Lac Saint-Jean : Guillaume Adam, St-Barnabé.—Traité sur la culture du tabac, par Ls-N. Gauvreau, écrivain, N. P. M. C. A. : XX.

*Sujets divers* : Noms des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours du mois de mars dernier.—Soins à prendre à l'égard des arbres provenant d'une longue distance.—La chaux : Mode d'agir de la chaux ; inconvénients de l'abus de la chaux.

*Choses et autres* : Cercle agricole à Ste-Julie, comté de Verchères ; beurrieres dans les comtés de Verchères et Chambly.—M. Victor Gareau, de St-Denis, inspecteur de tabac pour le district de St-Hyacinthe.—Les cultivateurs en 1780 et en 1880.—Fromagerie à St-Roch des Aulnaies.—Don fait à la Société d'horticulture du comté de l'Islet, par l'honorable M. G.-M. LeDuc, commissaire de l'agriculture de Washington, Etats-Unis.

*Questions et réponses*.—Quel est le système d'agès à employer pour une fromagerie ?—Etude sur les propriétés du phosphate et superphosphate ; son emploi en agriculture.

*Recettes* : Procédé pour conserver la mousse.—Mastic pour la greffe des arbres.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Lumen in caelo*.— Sous ce titre, nous lisons dans les *Annales Catholiques* : " Une bonne nouvelle, toute pleine de consolation et d'espérance, vient de nous arriver de Rome : c'est un brillant rayon de lumière, qui illumine tout à coup la nuit lugubre que nous traversons. Au milieu de cette nuit pendant laquelle se répandent les plus perverses doctrines et s'accomplissent les plus criminelles entreprises, au moment où tout semble désespéré et où l'on pourrait croire qu'il n'y a plus à lutter que pour l'accomplissement du devoir, mais non pour arriver au triomphe, Léon XIII nous montre le moyen du salut et de la victoire.

" Le 20 février, troisième anniversaire de sa glorieuse exaltation au Souverain Pontificat, il recevait en aud'ence so'onnelle trente-quatre cardinaux ainsi qu'une vingtaine d'évêques. Après avoir remercié le Sacré Collège des vœux et des félicitations présentés au nom de tous par le cardinal di Pietro, et après avoir loué le zèle et le dévouement des cardinaux dans les tristes conditions où l'Eglise, partout persécutée, se trouve aujourd'hui, le Saint-Père a déclaré que si le spectacle du mal l'afflige, son courage et sa confiance ne sont pas affaiblis. Il consacra toutes ses forces à la défense des intérêts, de l'honneur et des droits de l'Eglise. Mais, ajouta-t-il, ces efforts seraient inutiles sans le secours divin ; c'est pourquoi il a résolu d'ouvrir cette année un *Jubilé universel*, extraordinaire, afin d'obtenir la clémence du ciel par la multiplication des prières et des œuvres de pénitence.

" La résolution prise par le Pape indique la gravité des circonstances actuelles ; cette gravité éclate à tous les yeux. N'est il pas évident que la conjuration contre l'Eglise est universelle ? Ne sent-on pas partout l'action néfaste de la franc-maçonnerie, qui est l'Eglise satanique, et qui a juré d'anéantir la religion de Jésus Christ ? Et partout, que d'épouvantes qui ne sont que trop justifiées ! Ce sont des guerres sanglantes et

des menaces de guerre; ce sont toutes les sociétés qu'empoisonnent les plus perverses doctrines; c'est la jeunesse qui est exposée à toutes les entreprises de l'impiété et de la corruption; le devoir n'est plus rien; on ne songe qu'à la jouissance.

“ Les catholiques accueilleront donc avec une joyeuse espérance le Jubilé qu'annonce le Saint Père: ils redoubleront leurs prières, leurs œuvres de pénitence et de charité, et, surtout, ils agiront avec ardeur, avec constance. Les lamentations ne servent de rien, il faut agir en se réformant soi-même, en travaillant à éclairer les autres, en accomplissant virilement son devoir, en rejetant tout compromis avec l'erreur et avec la Révolution, et en usant, pour faire triompher la justice et le droit, de tous les moyens légitimes qui sont encore au pouvoir des hommes religieux et des bons citoyens.”

*L'Apostolat du Crucifix.*— Sous ce titre nous lisons dans les *Annales de Notre-Dame des Victoires*, publiées à Boston, Etats-Unis:

Une œuvre éminemment chrétienne et qui ne peut manquer d'attirer sur ceux qui la propagent les plus abondantes bénédictions, est celle de l'*Apostolat du Crucifix*. Elle est sortie du cœur des fidèles à la suite des attentats commis contre la Croix du Sauveur, que l'on a enlevée des écoles, à Paris et dans un certain nombre d'autres localités plus ou moins importantes.

Cet excès de haine envers le signe auguste de notre salut, ne peut être réparé dignement que par un redoublement d'amour; il faut clouer dans nos cœurs et sur nos poitrines l'image sainte et vénérée que l'on décloue des murs où elle se montrait à l'enfance et à la jeunesse comme un signe de courage et d'espérance; il faut se faire apôtre du Crucifix, en pratiquer et en propager la dévotion par les moyens suivants:

Lui donner dans nos maisons une place d'honneur, une place visible qui, en attirant les regards, rappelle à tous les membres de la famille le devoir de l'amour envers celui qui nous a aimés jusqu'à la mort.

Distribuer des crucifix autour de soi, afin que la sainte Croix de Jésus-Christ sanctifie ceux qui la donnent comme ceux qui la reçoivent.

Réciter à genoux devant la Croix, en particulier ou en commun, un *Pater* ou un *Ave* suivis de cette invocation: “ Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons, parce que, par votre croix sainte, vous avez racheté le monde.— *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, qui a per sanctam crucem tuam redemisti mundum.* ”

Puissent tous nos lecteurs comprendre et pratiquer l'Apostolat si beau que nous venons de leur faire connaître! Puisse la sainte Croix du Sauveur garder aux âmes et aux foyers qui l'auront reçue, la grâce de la persévérance et de la bénédiction promise à tous ceux qu'inspire et anime la bonne volonté!

*La cassette de Saint Jean Chrysostôme.*— Sous ce titre nous lisons encore dans les *Annales de Notre-Dame des Victoires*, les détails suivants sur la “ cassette de St Jean Chrysostôme: ”

Nos lecteurs, dit l'écrivain des *Annales de Notre-Dame des Victoires*, nous sauront gré de leur traduire littéralement ici les paroles mêmes du grand évêque de Constantinople, sur la cassette des pauvres. Pour

dater de plus de quinze siècles, elles n'en ont pas moins de charme et d'opportunité.

“ Ayez dans vos maisons une petite cassette des pauvres que vous placerez dans l'endroit même où vous faites vos prières. Quand vous viendrez prier, commencez par y déposer une offrande; priez ensuite. Vous ne voudriez pas vous acquitter de vos devoirs de religion sans vous être purifié les mains; ne le faites pas non plus sans vous être préparés par l'aumône.

“ Avoir cette cassette chez soi, c'est avoir des armes contre le démon; c'est donner des ailes à la prière: c'est sanctifier le foyer et l'approvisionner des aliments réservés au roi des cieux.

“ Voulez vous que je vous dise comment vous pourrez composer et accroître le trésor des pauvres, rendre facile cette collecte pieuse?

“ Que le cultivateur, l'artisan quel qu'il soit: tanneur, forgeron, menuisier, ou le marchand, chaque fois qu'il vend un objet qu'il a acheté, ou par lui confectionné, ou le cultivateur chaque fois qu'il vend le produit de ses champs; réserve à Dieu le prémices du prix de vente. J'indique la dixième partie; ce n'est point un ordre que je formule. Qu'il fasse ainsi non-seulement lorsqu'il vend, mais encore lorsqu'il achète.

“ Que les propriétaires fassent de même quand ils touchent leurs revenus, les propriétaires et tous ceux qui ont des revenus légitimes.

“ Si nous prenons cette habitude, peu à peu nous nous rendrons capables des plus grandes choses; nous réfléchirons, nous n'accorderons à l'argent que l'estime qu'elle mérite, et de la sorte, déracinant en nous les germes de bien des maux, nous traverserons la vie en paix et en sécurité.”

*Ne blasphèmez pas!*— Un curé de province, dit la *Semaine de Grenoble*, nous communique le fait suivant, arrivé dernièrement dans sa paroisse:

Un cultivateur, homme honnête d'ailleurs, avait l'habitude de blasphémer sans cesse. Sa femme effrayée, lui disait souvent: Je ne veux plus aller travailler avec toi, car, bien sûr, il nous arrivera malheur!

Un matin le malheureux partit seul pour les champs, conduisant un char attelé de deux bœufs. Tout à coup la foudre éclate, une roue du char est brisée, les deux animaux tombent asphyxiés et il se sent lui-même frappé. Cependant il a encore le temps de dire, au fond du cœur: Mon Dieu, pardon! j'ai bien mérité ce châtement!

Dieu eut pitié de lui, et le pauvre foudroyé revint peu à peu à la vie. Il se releva, mais ses vêtements étaient entièrement déchirés, sa chaussure mise en pièces, et il avait au bras et à la jambe droite de très-graves brûlures. Pour retourner décoment dans sa demeure, il fut obligé de se couvrir de quelques morceaux d'étoffe qui se trouvaient près de lui.

Aujourd'hui il est hors de danger et il répète à ceux qui viennent le visiter: “ Que Dieu est miséricordieux! il a eu pitié de moi! Je ne blasphèmerai jamais plus!”

— Nous lisons dans l'*Abeille* du Siminaire de Québec:

Il est d'usage que chaque année, les ordres religieux, les institutions catholiques importantes, etc., présentent au Saint Père, le jour de la Purification, un cierge enluminé de riches dessins. Cette année, le

ciorgo de l'Université-Laval de Québec a été présenté à Sa. Sainteté Léon XIII par M. l'abbé M.-T. Labrecque, accompagné de MM. les abbés J. Feuiltaut et Fernand Dupuis. (ce dernier est le fils de M. J.-B. Dupuis, député du comté de l'Islet).

*N'émigrez pas!* — Nous lisons dans le *Moniteur Acadien* en date du 24 mars dernier: "Au prône de dimanche, le Très-Révé. Père Lefebvre a signalé à ses paroissiens de Memracook la plaie de l'émigration aux États-Unis, jusqu'à tout récemment encore imperceptible parmi les Acadiens de cette province, mais qui prend une extension qu'il importe de circonscrire dans l'intérêt de la religion, de la nationalité, et du pays en général comme dans l'intérêt particulier des émigrants eux-mêmes. L'éloquent prédicateur a dévoilé l'erreur funeste dans laquelle tombent ceux qui croient améliorer leur position en allant user leur santé, leurs forces au profit des industriels yankees, qui en retour ne leur donnent que le moins de gages possible; il a dirigé l'attention de la nécessité et sur les avantages incontestables de la colonisation, ressource inépuisable qui s'offre à l'expansion de la famille acadienne, entourée de garanties de bonheur et de prospérité que nous ne trouverons nulle part ailleurs."

*Le recensement.*—Lundi dernier, 4 avril, était le jour fixé pour commencer le recensement dans toutes les parties de la Puissance du Canada.

Voici, touchant ce recensement, un extrait du "Manuel des instructions aux officiers du recensement," par M. le Dr J.-C. Taché:

"Le but d'un recensement est de s'assurer, aussi exactement que possible, du chiffre de la population et des ressources d'un pays, et par là donner une juste idée de ses forces et de ses moyens.

"Le recensement n'a pas pour objet l'imposition des taxes, comme, malheureusement, bien des personnes se l'imaginent. Il est fait simplement pour des fins d'administration: les résultats qu'il fournit, ainsi que les résultats de toute recherche statistique sont directement liés à la science administrative, qui pré-suppose une connaissance générale des besoins et des moyens, des défauts et des avantages du pays recensé, présentés numériquement.

"Tel étant le but d'un recensement et des statistiques, il s'en suit qu'il est du devoir et de l'intérêt de chaque citoyen d'y prêter son appui, afin d'obtenir un exposé honnête et exact des faits.

"Il est une erreur dans laquelle tombent bien des personnes, c'est de s'imaginer que les tableaux du recensement peuvent, soit leur servir comme d'annonces, soit préjudicier à leurs intérêts suivant le cas. Le fait est, cependant, que ces tableaux ne sont jamais vus que par les officiers chargés de faire et de résumer le recensement, lesquels, outre qu'ils sont tenus par leur serment d'office de ne divulguer aucun renseignement concernant les individus, n'ont nul souci de s'arrêter aux renseignements personnels que ces tableaux contiennent.

"On prend les noms, dans le recensement, comme une garantie de l'exactitude des données fournies et afin de permettre le contrôle des renseignements inscrits."

## CAUSERIE AGRICOLE

### CES CERCLES AGRICOLES.

Dans un temps où nous avons la satisfaction de voir se former des cercles agricoles dans différentes parties de notre province, il est à propos de soumettre à l'attention de nos lecteurs les écrits de cultivateurs qui se sont efforcés d'établir de semblables sociétés dans leurs localités.

Voici donc, à ce sujet, quelques lignes que nous livrons à la sérieuse attention de tous ceux qui sont à la tête de ces cercles agricoles; on pourrait peut-être mettre en pratique, les quelques suggestions qu'elles contiennent, dans l'intérêt de ceux qui auront l'heureuse idée de s'enrôler sous un même drapeau pour ne former qu'une même famille.

Ces lignes sont tirées d'un article sur les avantages de l'association, publié par M. Rœny de Bertigny, dans le *Journal d'Agriculture de la Suisse romande*:

"La plupart des cultivateurs se tiennent en dehors des procédés qui se pratiquent ailleurs. Renfermés dans les limites de leurs petites exploitations, ils s'accroissent peu de leurs routines et de leurs vieilles habitudes. Dès lors les instruments nouveaux sont peu essayés ou parce qu'on ne les connaît pas, ou que les moyens manquent pour les acheter à l'usage d'une seule ferme.

"On sème toujours les mêmes graines qu'on a récoltées dans son champ, ou si on change les semences de temps à autre, on est dépourvu du crible trieur qui les rendrait pures et exemptes de tout reproche.

"On a besoin de trèfle, ou d'autres grains fourragères, chacun se les procure isolément, à hauts prix et quelquefois dans des qualités inférieures, tandis qu'une association, si elle existait, ferait les achats à la source, de première main, pour le compte de tous et à des prix qui laisseraient une différence avantageuse, dont profiteraient les individus aussi bien que l'association, si elle voulait se créer des réserves pour les dépenses de la communauté. (Le cercle agricole de St-Sébastien d'Ylmer est entré vigoureusement dans cette voie, et il n'a qu'à s'en féliciter).

"Il est, comme je l'ai déjà dit, tels instruments que toutes les exploitations rurales, grandes ou petites, utiliseraient avec fruit, mais qui coûteraient trop pour une seule, surtout lorsque l'usage de ces instruments n'est pas dans le cas d'être fréquemment réclamé. A cette catégorie appartiennent, en outre, le semoir, le crible trieur et la charrue fouilles. Je pourrais y ajouter le rouleau Croskil et, dans un autre ordre d'idées, les machines à battre et le moulin mécanique. Ces instruments et ces engins, fournis en tout ou en partie à une localité par la voie de l'association contre une rétribution locative, ne rendraient-ils pas d'estimables services?"

"Dans plusieurs exploitations, les fumiers de ferme n'existent pas, surtout quand on veut se livrer à une culture plus intensive. On a donc souvent besoin des engrais du commerce ou comme auxiliaires ou comme compléments des substances fertilisantes spéciales manquant à certaines cultures. Mais, dans ces cas-là, on ne sait pas à quel engrais on doit donner la préférence, on ne connaît pas les sources, où il convient de puiser, et, dans le doute, on s'abstient le plus souvent,

ou bien on prend au hasard un engrais qui ne rend pas les services attendus. Ces inconvénients seraient évités le plus souvent, s'il s'était formé dans la commune une association de cultivateurs intelligents, qui se seraient concertés pour l'achat des engrais, après inscription des quantités et qualités réclamées. Si, avant cela, la société avait pris le parti de se procurer un peu de terrain sur lequel on aurait essayé en petit la culture de certaines plantes peu connues encore, mais nouvellement recommandées, on aurait pu juger le mérite ou le démérite des plantes prônées et la valeur des engrais comparés, appliqués à ces petites cultures. Ces expériences tentées sur ces stations d'essai auraient un grand avantage pour fixer l'agriculteur sur l'opportunité d'adopter de nouvelles cultures ou de nouveaux engrais.

« Je sais bien que chacun pourrait se livrer, en son particulier, à ces essais. Oui, mais on ne le fait pas, ou bien on le fait sans persévérance et sans attention soutenue, et on se prive ainsi de la possibilité de résoudre bien des problèmes et de constater des faits d'un haut intérêt pour une exploitation rurale. Il faut, pour ces expériences, des soins tout particuliers, il faut un peu de science et l'assiduité de l'observation. Or, ces qualités ne sont pas le partage de tout le monde. L'instituteur de la commune serait l'homme le mieux qualifié pour recevoir la mission d'expérimentation. Il lui serait adjoint une commission et les travaux exécutés en majeure partie par les élèves de l'école tourneraient au profit de l'instruction.

« Il reste bien d'autres points sur lesquels l'activité de l'association pourrait s'exercer. Ainsi, dans l'intérêt de l'amélioration des races d'animaux, l'association locale pourrait déterminer un ou deux propriétaires, au moyen de primes, de subventions ou de tout autre manière, à entretenir un étalon, un taureau et un verrat d'élite pour l'usage du bétail appartenant aux cultivateurs de la localité.

« Le bétail appelle encore une autre disposition. Quel est le propriétaire qui n'est pas exposé chaque année à perdre de ses éwes par des accidents et des maladies ordinaires, surtout par la météorisation ? Lorsque de telles pertes surviennent, on ne tire qu'un bien faible parti du bétail ainsi abattu inopinément. Il en serait autrement si tous ou une bonne partie des habitants d'une commune formaient entre eux une assurance mutuelle pour indemniser des pertes survenant par accident encouru par le bétail. Des associations de ce genre existent dans beaucoup de communes Vaudoises et dans quelques-unes du canton de Genève où l'on s'en trouve bien. En cas de sinistre, chaque associé prend, au prix de la taxe, sa part de viande abattue et de la perte, en proportion du bétail qu'il a assuré lui-même. L'expérience montre que les pertes ainsi réparties sont à peu près insignifiantes. »

Si, en France, l'agriculture est devenue prospère, c'est que sur tous les points de ce pays, on a organisé des sociétés d'agriculture, des comices agricoles; la presse leur a prêté son concours par des journaux spéciaux et une foule de publications; des fermes-écoles, des fermes-modèles, des colonies agricoles ont été fondées; on a mieux que par le passé interrogé les sciences naturelles, la physique, la chimie; on est remonté de la pratique à la théorie, et réciproquement on est redescendu de la théorie à la pratique, en éclair-

rant l'une par l'autre, par des essais, des expériences des tâtonnements. On a déclaré la guerre à la routine; varié les assolements, introduit des cultures nouvelles, amélioré la race des bestiaux suivant le besoin des localités, perfectionné les charrues et les autres instruments d'agriculture, utilisé les eaux par de savantes irrigations, etc.

Il y aurait encore bien des choses à dire, car ces associations pourraient s'étendre à une foule d'objets et toujours il en résulterait un grand bien au double point de vue de la qualité et du prix des articles achetés, sans laisser de côté les autres bons effets obtenus par toutes sortes d'opérations qui réalisées en commun seraient avantageuses, tandis qu'elles occasionnent souvent des pertes quand elles ont lieu d'une façon isolée. Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à établir des cercles agricoles, car au moyen de sem blables associations, ils y trouveront toujours leurs intérêts.

En effet, les progrès dont l'agriculture est susceptible sont infinis! l'introduction de nouvelles cultures, les divers systèmes d'engrais, le meilleur assolement des terres, l'horticulture, l'art des plantations, le perfectionnement des machines actuellement en usage, l'invention de toutes celles qui ont pour but d'économiser la main-d'œuvre, quand elles réunissent la commodité, la solidité et le bon marché; tout ce qui tient à l'amélioration des races d'animaux, à l'hygiène des troupeaux, au progrès de l'art vétérinaire, etc., etc. Tels sont les objets qui méritent d'occuper les membres d'un cercle agricole.

Tous ces résultats obtenus, en d'autres pays, sont un puissant motif d'espérance et d'encouragement pour ce qu'il y a à faire dans ce sens dans notre propre pays.

C'est dans les réunions des cercles agricoles que la propagande est utile, qu'il faut prêcher d'exemple. Dans ces réunions, l'égalité, la fraternité ne sont pas de vains mots: l'envie ou la spoliation; la fraternité ne s'y produit pas avec des formules grossières. Tout y est libre, volontaire, affectueux, sans prétention. Tout le monde se touche, se presse, s'interpelle par des questions, des éloges, des critiques, des doutes, des réflexions de toute nature; la plaisanterie, le rire, la gaieté éclatent à chaque instant.

Dans nos cercles agricoles, excepté la politique, on devrait se préoccuper de tout ce qui peut améliorer le sort du cultivateur. Dans les réunions de nos cercles agricoles, qui doivent être aussi fréquentes que possible, tous les dimanches ou pour le moins une fois le mois, les cultivateurs doivent profiter du moment où ils sont en présence pour voir, étudier, observer tout ce qui s'offre à leurs regards; pour s'interroger mutuellement sur leurs procédés, leurs méthodes, leurs essais, leurs résultats, et aussi leurs mécomptes. Ce doit être par dessus tout un enseignement mutuel. Ce doit être le temps des utiles leçons; le bon moment pour faire pénétrer entre tous les membres d'une même société, d'une même famille, les vérités pratiques, propres à maintenir l'amour du travail et de la vertu, l'esprit d'économie et de sobriété, l'union indissoluble entre tous les cultivateurs d'une même paroisse, d'un même comté pour ne pas dire de tout le pays; à entretenir les dispositions réciproques à la bienveillance, et à faire germer, dans les esprits

comme dans la terre, tout ce qui peut contribuer au bien-être de la population agricole que réciproquement il est de notre devoir de moraliser, d'instruire, d'encourager dans ses travaux et de soulager dans ses souffrances.

Les réunions de nos cercles agricoles ont cela de précieux, qu'elles réunissent les cœurs et les esprits; elles rapprochent sur le même terrain ceux mêmes que la politique divise par leurs opinions. Rien ne nous rappelle mieux que l'agriculture, que tous les hommes sont frères, et que la terre qui nous nourrit tous est notre mère commune. A ce point de vue, il doit y avoir union parfaite entre les cultivateurs. On a souvent besoin d'un plus petit que soi, rien n'est plus vrai; mais souvent aussi on a besoin d'un plus fort, d'un plus riche, d'un plus savant que soi, ou plutôt, nous avons tous besoin les uns des autres, et comme l'a dit le bon La Fontaine:

En ce monde il se faut l'un l'autre secourir;  
Il se faut entraider, c'est la loi de nature.

L'institution des cercles agricoles doit assurément plaire aux cultivateurs, s'ils ont le sentiment de leur valeur, et s'ils comprennent bien leurs véritables intérêts. Plutôt que de s'associer au mouvement qui a pour objet de relever leur état et de l'ennoblir en l'éclairant, si les cultivateurs préféraient vivre dans l'isolement et la routine, ils donneraient à penser que c'est à tort que l'on veut honorer leur profession.

Collège de Sainte-Anne.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours de mars 1881.

COURS CLASSIQUE.

PHYSIQUE.—*En Chimie*: Frs Tétu (2 fois), Geo. Goudreau, Alex. Boucher, F.-X. Couture, D. Bélanger;—*En Minéralogie*: Frs Tétu, F.-X. Couture.

MATHÉMATIQUES.—*En Philosophie*: Joseph Lavoie (2 fois), Auguste Caron, Ph. Delisle, F.-X. Casgrain;—*En Géométrie*: Geo. Miville, F.-X. Casgrain.

RHETORIQUE.—*Thème latin*: Louis Bacon, Ths Ennis;—*Version grecque*: Lucien Gauvreau, Joseph Dumais, Joseph Levasseur;—*Toutes les matières réunies*: Joseph Levasseur (4 fois).

BELLES LETTRES.—*Thème latin*: Emile Poirier;—*Thème grec*: Joseph Darisse;—*Version latine*: Gustave Verreault;—*Toutes les matières réunies*: Emile Poirier (2 fois), Auguste Taschereau (2 fois).

VERSIFICATION.—*Toutes les matières réunies*: Narcisse Desagnés (2 fois), Chs Véziua (2 fois).

MÉTHODE.—*Thème latin*: Arsène Hudon, Tél. Roy;—*Composition française*: Arsène Hudon;—*Version latine*: Arsène Hudon (2 fois), Edouard Bernier;—*Toutes les matières réunies*: Tél. Roy (3 fois), Edouard Bernier.

COURS COMMERCIAL.

QUATRIÈME.—*Français*: Georges Lamontagne (4 fois);—*Anglais*: Georges Lamontagne (2 fois), Georges Lizotte, Georges Cloutier.

TROISIÈME.—*Français*: Louis Deschênes, David Pellerin, Auguste Guy (2 fois), Victor Véziua (2 fois);—*Anglais*: Johan August Schwartz (2 fois), Paul Downey;—*Arithmétique*: Ph. Roy.

DEUXIÈME.—*Français*: Eudore Roy (4 fois);—*Anglais*: Eudore Roy (2 fois), Ludger Lévesque;—*Arithmétique*: Cirice Painchaud [2 fois].

PREMIÈRE.—*Français*: Armand Proulx (4 fois);—*Anglais*: Wm Johnson [2 fois];—*Histoire Sainte*: Jos. Lacroix;—*Arithmétique*: Wm. Johnson [2 fois], George Normand, Alfred Casgrain.

Le Lac St-Jean.

M. le Rédacteur,

Etant de retour de mon voyage au lac St-Jean, je pense que plusieurs cultivateurs aimeront à avoir des nouvelles de ce lieu si en renom. Je dois dire de suite que je suis satisfait. J'ai entrepris ce long voyage afin de juger par moi-même de la saison d'hiver en cet endroit et de vérifier ce que j'avais entendu dire. Comme beaucoup d'autres, j'étais sous l'impression qu'il y avait là beaucoup de neige; j'ai pu me persuader du contraire. J'ai parcouru tout cet espace du lac qui s'étend de St-Jérôme à la Pointe Bleue, et il y avait si peu de neige que je voyais le chaume dans les champs. (Il faut bien remarquer que c'était avant la pluie que nous avons eue.)

Il y avait du guéret en certains endroits et la terre m'a paru d'une couleur noirâtre mêlée avec un peu de sable. Les cultivateurs des lieux m'ont dit que la terre était très bonne, et j'ai pu en juger par les tas de blé que j'ai vus. Il n'est point rare de trouver des cultivateurs qui possèdent, à l'heure actuelle, trois ou quatre cents minots de blé dans leurs greniers. Un M. Hudon de St-Jérôme me disait qu'il avait semé 24 minots de blé le printemps dernier, et il en a récolté 400 minots. Je suis allé dans son grenier et j'ai constaté la vérité de ce qu'il disait.

Je puis dire, sans me tromper, que les cultivateurs du lac St-Jean récoltent autant de blé que nous récoltons d'avoine ici.

Je suis entré dans plusieurs granges et j'ai vu du blé en gerbe d'une longueur comme on en voit rarement ici. Le blé du lac St-Jean n'est point affecté du tout par les vers, ce qui le rend très-bon, et les gens m'ont dit que 4 à 5 gerbes produisaient un minot: ce qui n'arrive point dans nos endroits.

J'ai vu aussi les autres grains, tels que l'avoine, l'orge, les pois, mais en petite quantité. J'ai pu voir par le fourrage que le grain vient trop long.

Le foin y est cultivé en petite quantité. Plusieurs ont des prairies sans semer de graine; ils recueillent du foin de qualité inférieure, ce qu'on pourrait appeler du foin sale, mais pour celui qui sème de la graine et qui prépare sa terre comme on doit le faire, il récolte de très beau foin.

Je ne puis pas m'étendre au long sur la qualité des terrains, vu que c'était l'hiver; je ne puis vous parler que des grains que j'ai vus dans les greniers et les granges. J'ai trouvé au lac St-Jean, comme ailleurs, des pauvres et des riches, et plus de pauvres peut-être, parce que les établissements sont encore nouveaux et qu'il n'y a point de communications avec les grands centres. Du moment qu'il y en aura par chemin de fer, les cultivateurs auront de grandes chances à aller s'établir dans ces endroits. On peut acheter une terre de 100 acres, bâtie convenablement, dont 10 à 15 acres de défrichés, pour \$500. Il y en a d'autres d'un prix plus élevé, selon l'ouvrage qu'il y a de fait.

Les bois les plus communs sont l'épinette, du cèdre en quantité, du frêne, de l'orme, du pin, du bouleau. Il n'y a pas de pruche et d'érable dans la partie que j'ai visitée, et on me dit qu'il n'y en a pas ailleurs. Dans les paroisses où j'ai passé, il y a quelques côteaux, mais aussi beaucoup de terres planes. On me dit

qu'à la tête du lac, le terrain est très uni. Il n'y a pas de roches où je suis allé.

Je me borne à ces quelques réflexions; j'aurai occasion d'en parler plus tard, car je me propose de faire une seconde visite au lac St-Jean l'été prochain.

J'ai des remerciements à offrir à l'Honorable M. de LaBruère qui a bien voulu me recommander auprès de personnes qui à Québec et au lac St-Jean, se sont montrées très obligeantes à mon égard. Mes remerciements particuliers aussi à M.M. Beaudet, M. P. P. et S. Lesage, député-ministre de l'agriculture pour leur bonté envers moi.

GUILLAUME ADAM.

St-Barnabé, mars 1881.

### Traité sur la culture du tabac.

Monsieur le Rédacteur,

Un petit traité appelé à faire du bien, touchant la culture du tabac, est celui que M. le notaire Gauvreau, M. C. A., P. Q., vient de faire paraître. Nous n'avons qu'un regret: c'est que ce petit manuel ne soit pas assez répandu, ne soit pas assez connu. Comment peut-il en être autrement? M. le notaire Gauvreau craindrait de faire de la réclame (elle serait bien légitime), pour son petit traité? Il est un de ces rares hommes qui demeureraient éternellement dans l'ombre s'il ne se rencontraient quelqu'un pour faire ressortir leur mérite, pour les déloger, pour ainsi dire, du cadre étroit où ils veulent se renfermer, coûte que coûte.

Je crois être l'expression de tout le comté de Témiscouata en disant que nous ne saurions trop louer M. le notaire Gauvreau pour les immenses services qu'il rend à la classe agricole en particulier. Il ne ménage ni son temps, ni son argent, quand il s'agit de faire du bien à ses compatriotes. Allez à son bureau pour avoir des renseignements sur la manière de cultiver le tabac; tout est gratis: conseils, avis, traité, graine ou plante de tabac. Et tout cela se fait sans ostentation, avec joie et le plus grand empressement qui lui fait honneur. Il est tout dévoué à la grande cause de l'avancement matériel de notre population.

La nouvelle édition du "Petit traité sur le tabac" renferme le fruit de dix années d'études et d'expériences. M. le notaire Gauvreau a commencé simplement, n'ayant encore qu'une connaissance superficielle de la culture du tabac. Mais depuis dix ans, il a pu étudier des traités anglais et français, et pratiquer divers systèmes, afin de s'en rapporter un meilleur. Voyez tous les ans ce nombre de personnes qui vont visiter son champ de tabac. C'est admirable à voir, vraiment. Aussi ne s'étonne-t-on pas en apprenant qu'il est toujours l'heureux gagnant aux "exhibitions" du comté. Cette année M. Gauvreau a récolté douze cents pieds (1200) de tabac. C'était un coup d'œil magnifique que ce champ vaste et symétrique par l'ordre avec lequel chaque plant était disposé.

Monsieur le Rédacteur, j'insiste sur un point: c'est que des hommes tels que M. le notaire Gauvreau ne sauraient être trop loués de leur zèle pour la culture du tabac. Il a reçu de nombreuses lettres de félicitation de personnages haut placés dans la société, tels que J. C. Taché, l'abbé Pilote et autres qui ont reconnu, par leur approbation, le mérite réel que M. Gauvreau rendait à la classe agricole de la province. Je crois faire acte de justice en disant qu'à M. le notaire Gauvreau revient la gloire d'avoir mis en marche dans le comté cette croisade en faveur de la culture du tabac. C'est son œuvre: il lui a consacré les loisirs que lui permet parfois sa situation, et il consacrerait encore, j'en suis sûr, toute son énergie unie à ses connaissances touchant cette branche de l'industrie.

XX.

J. V. 18 mars 1881.

### Arbres fruitiers provenant d'une longue distance.

Lorsqu'on reçoit des ballots d'arbres qui auraient pu avoir souffert par le hâle, il faut les débaler promptement et les mettre tremper pendant 48 heures dans un grand bassin, dans un étang ou dans une ri-

vière, de façon que toutes les parties soient submergées. Avant de les planter, on versera encore une certaine quantité d'eau dans chaque trou ayant à peu près trois pieds de largeur, en cône; puis, après la plantation, on arrose encore et on maintient pendant longtemps ces arbres à l'état d'humidité afin de faciliter leur reprise et leur végétation. Il paraît que ce moyen réussit toujours, et que les arbres hâlés qu'on croyait perdus, poussent avec la plus grande vigueur et deviennent tout aussi beaux que les autres.

### La chaux.

I.—Mode d'agir de la chaux.—II. Inconvénients de l'abus de la chaux.

I.—On a attribué aux abondants chaulages la faculté de modifier les propriétés physiques de la terre; on est arrivé à soutenir que la chaux lui communique les caractères distinctifs des sols calcaires, c'est-à-dire de se déliter et de s'aérialiser aux divers changements atmosphériques. Après un peu de réflexion, on admettra avec peine que quelques milliers de chaux puissent donner lieu à des modifications aussi notables, d'autant plus qu'il est démontré que la quantité de la chaux incorporée avec la terre diminue d'année en année, tant sous l'influence des racines, que sous celle des eaux. Il ne faut pas oublier que le volume d'un arpent de terre qui recevrait à peu près 100 minots de chaux jusqu'à la profondeur de 10 pouces n'augmenterait que de cinq milliers. Est-il possible qu'une aussi faible proportion d'une matière étrangère puisse modifier sensiblement les propriétés mécaniques et physiques d'un sol?

Mais, si dans les circonstances ordinaires l'on peut contester à la chaux une influence mécanique et physique, on ne saurait lui nier une action chimique des plus complexes et des plus remarquables.

Dès puis un temps immémorial on sait que la chaux désorganise les matières animales et végétales; tel sera donc son premier effet dès son introduction dans le sol. Cette propriété explique déjà ses résultats admirables dans les sols détrempés où les sables ont accumulé de grandes quantités de débris organiques; elle explique également pourquoi un épandage inégal et un chaulage trop abondant au moment des semailles peuvent faire manquer la récolte; les racines délicates qui sortent des graines germées peuvent être brûlées par leur contact avec une trop grande quantité de chaux.

Dans ces derniers temps, M. Boussignault a montré qu'une faible partie de l'azote des fumiers et de tous les engrais animaux (celui probablement qui se trouve à l'état d'ammoniaque ou de nitrate), agit de suite sur la végétation, tandis que le reste se fixe dans la terre, et dès lors son action devient si lente qu'on pourrait la considérer comme nulle. Mais tout fait croire que la chaux, en sa qualité d'alcali, réveille pour ainsi dire l'azote assoupi, et le fait passer à cet état sous lequel les racines l'absorbent promptement.

Si l'on introduit de l'argile dans de l'eau tenant en suspension de la chaux, c'est-à-dire dans du lait de chaux, et si l'on agite souvent le mélange, on verra qu'après un certain temps celui-ci s'épaissit; vient-on à le jeter sur un filtre, on trouvera des alcalis dans la liqueur filtrée; attaque-t-on le mélange par l'acide chlorhydrique, le mélange se dissoudra et l'autre partie prendra l'aspect de la gelée des fruits.

Cela prouve que la chaux non-seulement a enlevé à l'argile une partie de sa silice pour former un silicate de chaux, mais qu'en même temps elle a décomposé les très-petites parcelles de silicates alcalins terreux (feldspath, mica, etc., etc.) que les argiles renferment toujours.

Ces faits prouvent que l'action de la chaux se porte aussi sur les principes minéraux de la terre arable, et ils rendent compte des effets admirables du chaulage dans nos terres qui sont de nature schisteuse et granitique; la chaux enlève la silice à la partie argileuse des schistes et donne lieu à la formation d'un silicate de chaux qui, rendu soluble par l'acide carbonique du sol et des eaux, sera absorbé par les racines et ira porter la rigidité aux tiges des céréales.

D'un autre côté, les alcalis dégagés du granit où ils étaient emprisonnés, vont s'offrir à leur tour aux racines et apportent aux plantes des éléments énergiques de développement.

Ainsi, cette poussière granitique ou schisteuse qui abonde dans nos terres arables, et qui est par elle-même une sorte de

détritus minéral inerte, va devenir tout à coup, par l'influence bienfaisante de la chaux, une source de silice, de potasse et de soude, c'est-à-dire des trois principes indispensables à l'existence et à la prospérité des plantes.

M. Payou a trouvé que la chaux a la propriété de modérer la déperdition du gaz ammoniacal, produite par les engrais en fermentation. Nous savons d'ailleurs que la chaux, associée à des déjections animales récentes, se combine avec leurs principes azotés; ceux-ci fermenteront plus tard, mais leur azote passera à l'état de carbonate d'ammoniaque dont les racines sont très-avides.

La chaux régularise donc, pour ainsi dire, la formation de l'ammoniaque dans le sol.

Voilà pour les effets essentiellement chimiques de la chaux privée d'acide carbonique par la cuisson.

Mais elle ne peut pas rester longtemps décarbonatée, car dès qu'elle est complètement incorporée avec la terre, elle se trouve entourée d'acide carbonique; dès lors, elle doit se convertir en carbonate, et ne diffèrera plus de la pierre d'où elle provenait, que par son extrême division. Son action change donc d'allure, mais ses effets ne sont pas moins importants. D'abord, même à l'état de carbonate, elle neutralise l'acidité du sol et c'est pourquoi elle fait tant de bien dans les sols tourbeux; ensuite, par son contact avec des matières organiques, et surtout si le sol est perméable, elle contribue à la formation spontanée des nitrates, et à faire passer les sels ammoniacaux à l'état de carbonate d'ammoniaque.

Enfin la chaux joue le rôle d'aliment, et contribue pour sa part au développement des plantes, ainsi que le font les douze ou treize autres principes qu'on trouve dans les cendres.

Qu'on compare maintenant le mode d'agir de la chaux avec celui de toutes les autres substances fertilisantes, et l'on trouvera pourquoi rien que la chaux a régénéré tant de contrées agricoles. Tous les engrais, à commencer par le fumier, ne fertilisent que par eux-mêmes, c'est-à-dire en vertu de ce qu'ils apportent au sol: le guano, par son phosphate, ses sels ammoniacaux et son acide urique; les coprolithes, par leur phosphate; le noir animal des raffineries, par son phosphate et par ses principes organiques azotés; le fumier, par la multitude de ses principes fertilisants, tels que les matières organiques azotées, sels ammoniacaux, phosphates solubles, carbonates et silicates alcalins.

La chaux, au contraire, agit comme un aliment des plantes et par l'action vivifiante qu'elle exerce autour d'elle: c'est en vertu de cette action que le schiste et le granit se transforment en terre fertile: que les débris végétaux, acidifiés par suite d'une lente pourriture, deviennent tout à coup un terreau fécondant; enfin, la chaux non-seulement fixe l'ammoniaque en la disposant à une facile assimilation, mais elle l'engendre en provoquant la décomposition des débris organiques azotés contenus dans la terre arable, et détermine la formation des nitrates, qui, avec les sels ammoniacaux, constituent les aliments par excellence des plantes.

II.—Mais il en est de la chaux comme des meilleures choses du monde: son abus est pernicieux.

Ce que les récoltes n'empruntent pas à l'air, elles l'empruntent au sol: voilà pourquoi il est nécessaire de donner des engrais à la terre, pour qu'elle puisse toujours fournir des récoltes. Pourquoi une terre chaulée est-elle si productive? c'est que la chaux, rendant les matières fertilisantes du sol beaucoup plus assimilables, les racines se trouvent plus que d'ordinaire pourvues d'une abondante nourriture.

Mais si la récolte a été belle, l'emprunt qu'elle a fait au sol a été grand, et si après on fume abondamment, l'équilibre se rétablit, et le sol redeviendra ce qu'il était auparavant. Si, au lieu d'une forte fumure, on fait un nouveau chaulage, la récolte qui lui succédera sera peut-être encore belle; mais alors le sol se trouvera appauvri deux fois de suite, et si l'on continue de la sorte, le jour arrivera où la terre se trouvera épuisée.

On peut donc accepter comme un principe que tant qu'on allume les fumiers et les chaulages, il n'y a que profit à attendre; mais si l'on chaulé coup sur coup, l'abus commence et la ruine arrive à grands pas.

Qu'on ne s'y méprenne pas, les chaulages appellent le fumier, et non pas les engrais incomplets.

On se tromperait étrangement, si on croyait entretenir indéfiniment la fertilité en faisant suivre les chaulages par du guano ou des phosphates naturels, ou du noir animal, ou de la charrée sèche, ou des poudrettes, ou des tourteaux, etc., etc. Non, il faut du fumier, rien que du fumier; et les engrais que

nous venons de nommer peuvent bien compléter les fumures, leur servir d'auxiliaires, mais ils n'en tiendront jamais la place.

N'oublions pas que sous le régime des chaulages, les terres s'appauvrissent de matière organique, et que celle-ci ne peut pas être réintégré dans le sol par des engrais qui n'ont que très-peu: au surplus les engrais qui agissent spécialement par leurs phosphates sont, pour ainsi dire, paralysés par la chaux. C'est faute d'avoir connu ce fait ou pour l'avoir oublié, que bien des agriculteurs ont essayé des déceptions en se servant de bon noir animal.

Les effets de l'abus de la chaux deviennent encore plus désastreux, quand les agriculteurs, alléchés par l'appât d'un bénéfice du moment, emblavent outre mesure et restreignent d'autant la culture des fourrages. Récoltes abondantes de céréales et faible production de fumiers ne peuvent marcher ensemble que dans des situations exceptionnelles. Si le bas prix de la chaux et la facilité de s'en procurer nous tentent, n'oublions pas du moins d'en faire profiter encore les prairies, de façon que si nous avons plus de blé nous ayons aussi plus de fourrages. N'oublions pas, si nous voulons obtenir de l'usage de la chaux des effets utiles et constants, que les chaulages et les fumures sont réciproquement solidaires.—MALAGUTI.

### Choses et autres.

*Cercle agricole de Ste-Julie, comté de Ferrières.*—Nous sommes heureux d'apprendre que, grâce à l'initiative du Révd M. J.-C. Daigneault, un cercle agricole a été établi à Ste-Julie de Ferrières; soixante cultivateurs se sont inscrits comme membres de cette nouvelle association; c'était répondre généreusement à l'appel de leur dévoué curé. Une beurrerie sera en opération dans cette paroisse le 1er mai prochain. On comprend l'importance de semblables associations pour la fabrication du beurre, car déjà, dans le comté de Verchères, les paroisses de St-Marc et St-Antoine possèdent chacune une beurrerie; il en est de même du comté voisin, Chambly: les paroisses de St-Basile, St-Bruno, St-Hubert, Longueuil et Boucherville ont chacune leur beurrerie.

Notre correspondant de Ste-Julie nous informe de plus que plusieurs cultivateurs de cette paroisse se proposent de cultiver la canne à sucre au printemps prochain, avec l'espérance d'un plein succès.

— M. Victor Gareau, de St-Denis, comté de Richelieu, vient d'être nommé inspecteur de tabac pour le district de St-Hyacinthe.

*Autrefois et aujourd'hui.*—Nous lisons quelque part:

*Les cultivateurs en 1780.*—L'homme était à la charrue, la femme à l'étable; le garçon à la grange; la fille filait, et tous les comptes étaient payés.

*Les cultivateurs en 1880.*—Le mari est au marché; la femme est fatiguée; la fille est endimée; le fils frotte le haruais argenté et fait reluire le *quel c'est-roues*; les hypothèques vont leur train, jusqu'à ce que la propriété soit mangée.

A nos lecteurs de dire jusqu'à quel point cette boutade peut s'appliquer à quelques-unes de leurs connaissances.

*Fromagerie à St-Roch des Anlaies.*—Nous apprenons avec plaisir qu'on est à prendre tous les arrangements nécessaires pour établir une fromagerie sur un grand pied, au point de vue des perfectionnements à apporter pour la bonne fabrication du fromage.

Quoique M. Auguste Dupuis ait à consacrer la plus grande partie de son temps à sa pépinière, tous les ans de plus en plus considérable, cet ami de l'agriculture trouve encore le moyen d'aider puissamment à l'organisation de la fromagerie qu'il voudrait voir établie de manière à donner satisfaction non seulement aux cultivateurs qui en forment partie, mais aussi aux acheteurs de fromage et de beurre; car il y aura aussi une beurrerie attachée à cet établissement.

Nous remercions M. Dupuis pour les volumes et les circulaires concernant la fabrication du fromage, qu'il vient de nous adresser.

*Don fait à la Société d'horticulture du comté de l'Islet.*—Nous apprenons avec plaisir que M. Auguste Dupuis, secrétaire correspondant de cette Société, recevait, il y a quelque temps, sept volumes traitant d'horticulture, d'une grande valeur, de la part de l'Honorable M. G.-M. Le Duc, Commissaire de l'agriculture de Washington, aux Etats-Unis. C'est un témoignage de l'intérêt que prend l'Honorable Commissaire pour tout ce qui tend à encourager l'horticulture, même en dehors de son pays,



et qui fait honneur à ceux qui ont contribué à doter le comté de l'Islet d'une société d'horticulture qui vient de recevoir les sympathies d'un personnage aussi distingué.

### Questions et réponses

**J. U. F., Joliette.**—Désirant établir une fromagerie dans la ville de Berthier, où je dois cultiver cent arpents de betteraves à sucre, je désirerais savoir quel est le système d'agès de fromagerie que vous croyez le plus favorable, où je pourrais me le procurer, et quel en est le prix?—Permettez-moi de vous dire qu'il serait très-utile pour beaucoup de cultivateurs que vous fassiez paraître dans votre *Gazette*, une étude sérieuse sur les propriétés du phosphate et superphosphate de chaux, la manière de l'employer et la quantité à employer sur chaque qualité de terrain; cette étude serait pleine d'actualité pour le présent.

**Réponse.**—Quant aux agès à employer pour l'installation d'une fromagerie, la quantité de lait à employer serait seule capable d'en déterminer le nombre et la qualité. En s'adressant à M. Whitman et Burrell, à Little Falls, N. York, notre correspondant recevrait des détails pour tous les objets nécessaires à une fromagerie, de même que leur prix d'achat.—Quant à une étude sur l'emploi du phosphate, le Gouvernement de Québec, qui en a favorisé son exploitation, rendrait service aux cultivateurs s'il faisait publier une brochure quant à son emploi pour la culture des terres, et d'en faire la distribution parmi les cultivateurs; quant à nous, nous n'avons pas de traité sur l'emploi du phosphate dont nous puissions tirer parti pour l'avantage de nos lecteurs qui désirent faire usage de phosphate dans le but d'améliorer leur terre.

### RECETTES

#### Procédé pour conserver la mousse

La mousse jaunit et tombe bien vite en poussière. Pour conserver à la mousse un aspect agréable, on jette dans deux pintes d'eau 16 milligrammes (1 milligramme équivalent à la 50<sup>me</sup> partie d'un grain), d'acide picrique et dix-huit grains d'indigo; on plonge pendant une minute dans cette dissolution qu'on laisse sur le feu, la mousse attachée en petits paquets, on la retire et on la laisse sécher à l'air; elle ne subit plus alors aucune altération.

#### Mastic pour la greffe des arbres

On fait fondre lentement à une chaleur modérée, 1 livre et 12 onces de résine ordinaire; quand cette substance est transformée en un sirop clair, on y ajoute à peu près trois roquilles bouchées avec soin. Ce mastic peut s'appliquer dans tous les temps; il n'endommage ni l'écorce, ni les jeunes pousses et ne pénètre pas dans les fentes; une seule couche suffit pour protéger les greffes et recouvrir les plaies faites au jeune bois. Aussi, peut-on, grâce à son emploi, couper les branches en plein été. Il sèche rapidement, il forme une couche mince et adhérente qui ne se fond ni ne s'écaille.

### PETIT TRAITÉ

SUR LA

## CULTURE DU TABAC

PAR

Ls. N. GAUVREAU, Ecr. N. P.

Membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

En vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Cette deuxième édition du "Petit traité d'agriculture," par Ls. N. Gauvreau, écrivain, a été considérablement augmentée et offre tous les renseignements désirables quant aux meilleurs moyens à prendre pour bien cultiver le tabac.—Prix: 10 cents.

GRAINES DE TABAC à vendre aussi au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.—Prix: 5 cts le paquet.

EN VENTE

Au Bureau de la "Gazette des Campagnes":

## LE MOUTON

OU

TRAITÉ PRATIQUE

SUR

## L'ELEVAGE DES MOUTONS

EN

CANADA

Par EUGÈNE CASGRAIN

Prix: 15 centins.

## A VENDRE

Bétail Ayrshire, Cochons Berkshire, races pures,  
S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St-Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU COMTÉ DE KAMOURASKA

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS, adressées à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière, et endossées "Soumissions pour vote de sûreté et autres améliorations," seront reçues jusqu'au dix Avril prochain, exclusivement, pour la construction d'une vote de sûreté dans la bâtisse destinée au bureau d'enregistrement, à Kamouraska, avec certaines autres améliorations à faire à la dite bâtisse.

Tous les matériaux nécessaires aux travaux à faire seront fournis par l'entrepreneur.

Les travaux devront être livrables au 15 Août prochain.

L'entrepreneur devra fournir caution acceptable pour la bonne exécution des ouvrages.

L'on ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour les détails s'adresser à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière susdite.

ALFRED POTVIN,

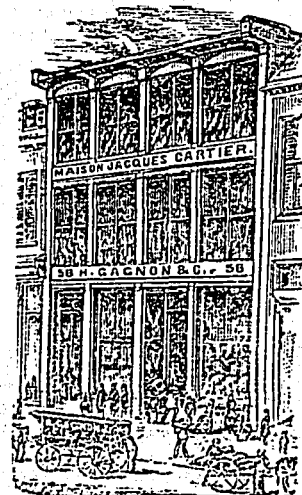
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal  
du comté de Kamouraska.

Ste-Anne de la Pocatière  
17 Mars 1881.

## MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,  
Rue de la Couronne,

ST. ROCH, QUEBEC.



Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.

NO. 58